

# Neuvelles

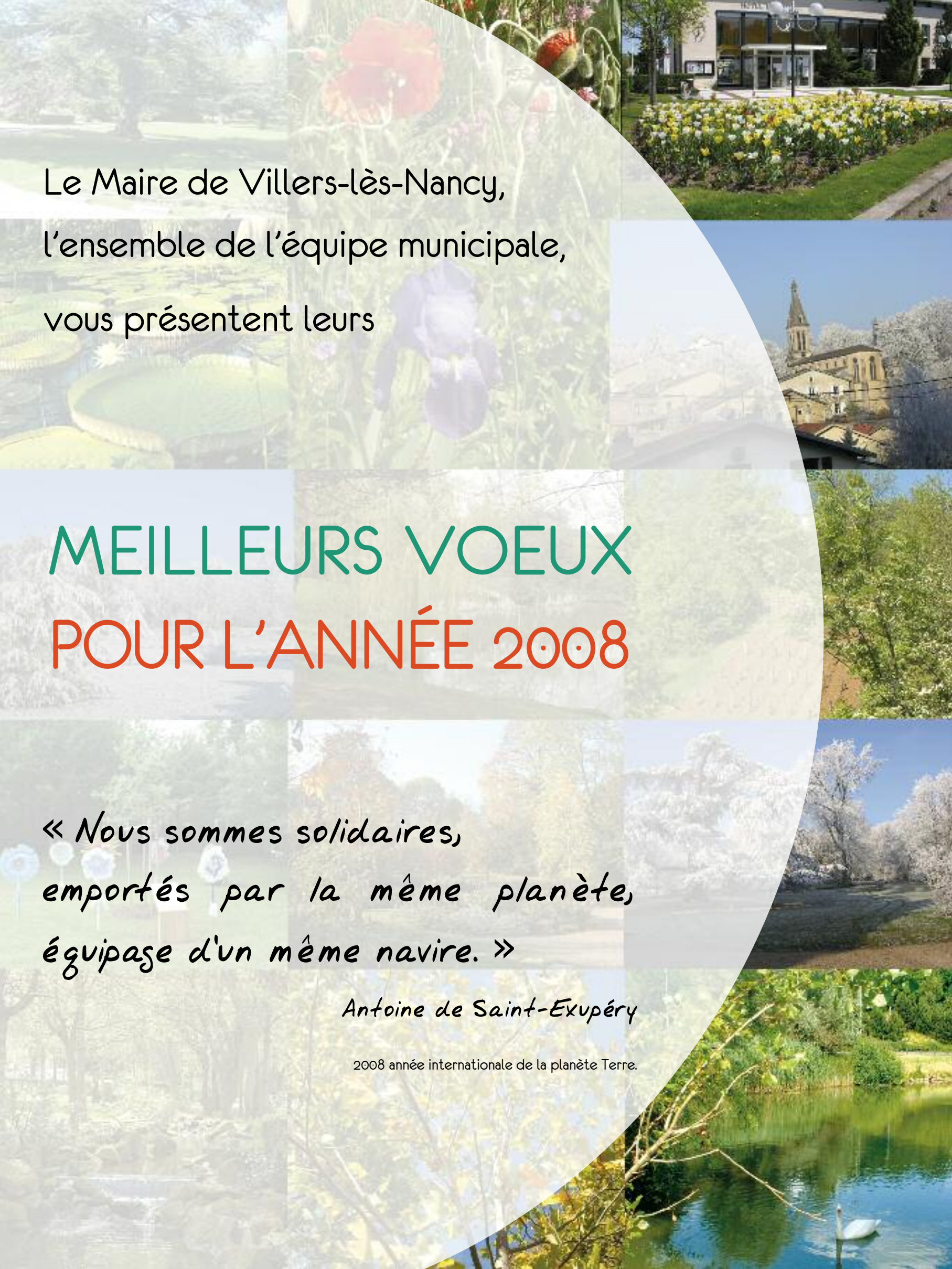


**DOSSIER URBANISME : LA RÉVISION DU PLU**

**DOSSIER SOLIDARITÉ : LA COMMISSION COMMUNALE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES**







Le Maire de Villers-lès-Nancy,  
l'ensemble de l'équipe municipale,  
vous présentent leurs

# MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE 2008

*« Nous sommes solidaires,  
emportés par la même planète,  
équipage d'un même navire. »*

*Antoine de Saint-Exupéry*

2008 année internationale de la planète Terre.





## Nos vœux de bonheur

Tous nos vœux de bonheur

Nous voici au seuil d'une année qui sera marquée par les élections municipales. Celles-ci permettront aux habitants d'exprimer leurs attentes et aux candidats de présenter leurs projets.

Ce numéro est consacré à la mise en place d'un site internet pour faciliter le covoiturage, au fonctionnement des conseils de quartier, à la maladie d'Alzheimer et à l'urbanisme.

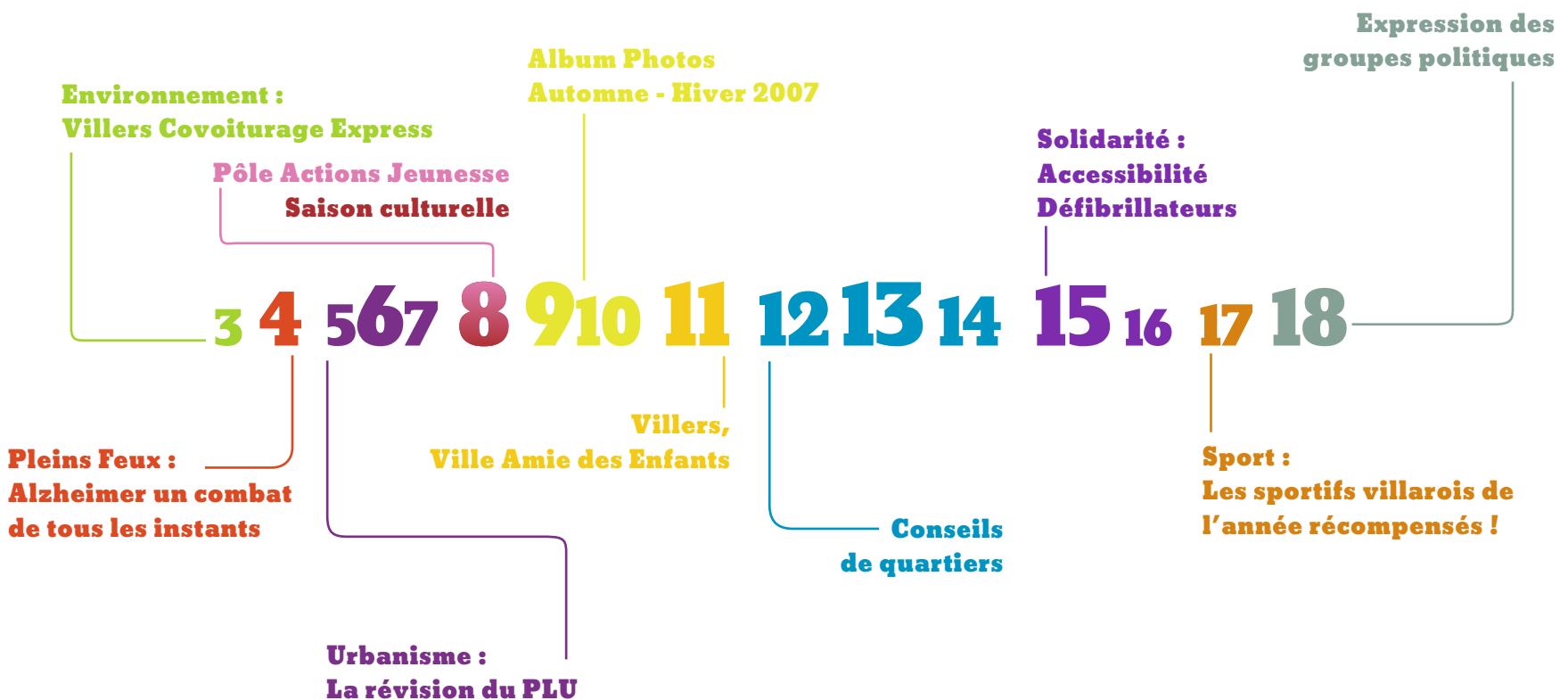
Plusieurs événements majeurs sont repris dans nos pages :

- les trophées du sport, cette grande fête qui met à l'honneur les sportifs villarois les plus méritants
- La diversification des animations du Pôle Action Jeunesse avec la création d'un nouvel espace multimédia dans leurs locaux
- La reprise de la saison culturelle villaroise qui rayonne et attire désormais au-delà des limites de notre ville
- La semaine « Ville Amie des enfants » qui rassemble de nombreuses initiatives autour de la place que nous accordons aux enfants villarois.

Un foisonnement de vie que nous devons largement au dynamisme du tissu associatif de notre ville.

Bonnes fêtes et tous nos vœux de bonheur au nom de l'ensemble du Conseil municipal !

## SOMMAIRE



# COVOITURAGE



## AVEC VILLERS COVOITURAGE EXPRESS, VILLERS-LÈS-NANCY INVENTE LE COVOITURAGE DE PROXIMITÉ

*Depuis plusieurs années, la ville de Villers-lès-Nancy agit pour l'environnement et le développement durable. Une nouvelle étape est franchie avec le lancement d'un site Internet qui permet aux conducteurs et aux passagers désireux de partager leur voiture d'être mis en relation.*

### Une géographie contraignante

Fortement boisée, notre commune est aussi très étendue, depuis le quartier du Placieux à la limite de Nancy jusqu'au quartier de Clairlieu en bordure de forêt de Maron.

Elle présente des rues à fortes déclivités. Le recours à un véhicule est donc nécessaire pour bon nombre, obligés de plus par le respect d'horaires parfois contraignants ou une offre de transports en commun pas toujours adaptée.

### Une circulation importante

Villers-lès-Nancy est une commune résidentielle dont plus de 80 % des habitants travaillent en dehors de la commune, pour les  $\frac{3}{4}$  à Vandoeuvre, Laxou ou Nancy. A l'inverse, 50 % des emplois de Villers-lès-Nancy sont occupés par des habitants de ces communes. Et selon des études récentes, 80 % des personnes sont seules dans leur véhicule pendant les trajets domicile-travail !

Traversée par de grandes artères d'agglomération (boulevard des Aiguillettes, avenue Paul Muller, boulevard d'Haussonville...), la circulation automobile est un point important de la commune. A certaines heures, des carrefours (Aiguillettes/Paul Muller ou Cattenoz/Leclerc/Foch) peuvent être très chargés, presque saturés. Or on sait qu'il suffit d'une baisse de 2 % du nombre de voitures pour passer d'une circulation saturée à une situation fluide.

### Moins de CO<sub>2</sub>, plus de convivialité

A partir de ces constats et pour continuer à agir dans le sens de la préservation de la planète pour les générations futures, Villers-lès-Nancy s'engage à nouveau dans une démarche innovante, en mettant en ligne un site dédié au covoiturage.

### Les avantages du covoiturage sont nombreux :

- Un budget transport allégé : le covoiturage permet de réaliser des économies en partageant les frais d'utilisation du véhicule, l'essence, le péage, l'usure.
- Un geste pour l'environnement : covoiturer à deux permet de diminuer ses émissions de CO<sub>2</sub> de moitié.
- Plus de convivialité et moins de stress : le covoiturage permet de mieux connaître ses collègues de travail ou de pouvoir faire de nouvelles connaissances.

Pour aller plus loin, en partenariat avec l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) et son opération CO<sub>2</sub> Solidaire, un calculateur des émissions de CO<sub>2</sub> émises par son véhicule est disponible à tout moment sur le site. Il vous permet de calculer « votre compensation », une somme que vous versez pour compenser les émissions polluantes que vous ne pouvez éviter.



Les sommes ainsi recueillies par le GERES sont utilisées pour le financement de projets de développement dans les pays du Sud. A noter que cette contribution permet d'obtenir un crédit d'impôt équivalent à 60 % du versement.

Rendez-vous donc sur le site Villers Covoiturage Express, à l'adresse : <http://covoiturage.villers-les-nancy.fr>



### Le travail de Villers-lès-Nancy remarqué au niveau national

Cyrille Perrot, adjoint délégué au Développement durable a été invité à présenter les réalisations de la ville au Salon Pollutec à Paris-Nord Villepinte, dans le cadre de la conférence-débat organisée par le CLER (Comité de Liaisons Energies Renouvelables) pour la remise des prix du Championnat de France des Energies renouvelables.

Villers-lès-Nancy était une des 4 villes lorraines inscrites avec Rupt-devant-Saint-Mihiel dans la Meuse, Enchenberg en Moselle et Epinal dans les Vosges. Parmi les villes de 5.000 à 30.000 habitants, Villers obtient notamment la 2<sup>e</sup> place en solaire thermique.

## ALZHEIMER, UN COMBAT DE TOUS LES INSTANTS

*La lutte contre la maladie d'Alzheimer a été « Grande cause nationale » en 2007. Depuis 1986, l'association Alzheimer 54 poursuit plusieurs objectifs : être un lieu d'accueil et d'entraide, susciter et diffuser l'information sur la maladie, encourager la mise en place de moyens et de structures visant au mieux-être des malades et de leurs familles. Elle a lancé à Villers-lès-Nancy une action originale, le Bistrot Mémoire, que son président, Guy Marchal, nous présente. D'autres initiatives ont été créées, comme celle de Myosotis, service de stimulation cognitive et sensorielle à domicile.*

### Villers Nouvelles : Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?

**Guy Marchal** : C'est une maladie insidieuse, évoluant par palliers, qui provoque une dégénérescence des neurones cérébraux, qui s'atrophient et meurent. Elle provoque des troubles des fonctions cognitives, en touchant la mémoire des faits récents qu'on oublie, alors qu'on se souvient de choses beaucoup plus lointaines. Ensuite, il y a des troubles du comportement : on finit par ne plus savoir faire ce qu'on savait faire. L'état du malade se dégrade progressivement. On ne meurt pas d'Alzheimer, on meurt des troubles consécutifs à cette maladie sournoise.

### VN : Comment se fait-il qu'on en parle de plus en plus ? Les cas sont-ils plus nombreux aujourd'hui ?

**GM** : La maladie a été découverte en 1906 par un médecin allemand, Aloïs Alzheimer. Pendant 80 ans, on n'en a pratiquement pas parlé. C'est une maladie du cerveau, donc pour beaucoup une maladie honteuse ! La prise de conscience a eu lieu à partir du milieu des années 80, quand des personnalités ont « brisé le tabou » : l'actrice Rita Hayworth, puis l'ancien président des Etats-Unis Ronald Reagan et plus près de nous Annie Girardot. Plusieurs facteurs font qu'on dénombre de plus en plus de cas : l'allongement de l'espérance de vie d'abord. C'est une maladie qui apparaît vers la soixantaine. Le changement de mode de vie : on est passé d'une société rurale à une société urbaine où la question de la place des seniors est plus sensible. Et surtout, le fait que la médecine s'est emparée de la question : il y a de plus en plus de médecins formés et très compétents... On estime le nombre de personnes atteintes à 1 million en France, avec 100.000 nouveaux cas par an. Ce n'est sûrement pas plus qu'avant (hors le facteur de l'augmentation de la durée de la vie) mais on n'hésite plus à en parler.

### VN : Comment détecte-t-on la maladie ?

**GM** : Il n'y a pas de test physiologique de la maladie d'Alzheimer. On n'a pas encore trouvé de marqueur génétique ou sanguin, ni même, pour l'instant, de preuve scientifique que ce soit héréditaire.

Il y a des tests de dépistage, cognitifs et comportementaux, qui sont remarquablement efficaces. La première chose à faire est d'aller consulter son médecin généraliste qui vous orientera vers les services spécialisés qui pourront se prononcer de manière relativement sûre.

### VN : Et que peut-on faire ?

**GM** : Il y a deux types de traitements : les médicamenteux, mais ils sont peu nombreux et n'ont qu'un effet retardateur, et les traitements non médicamenteux ou d'accompagnements. Ils s'adressent autant aux malades qu'à leurs proches. Il faut « aider les aidants » qui sont souvent complètement coincés par la maladie mais qui sont un élément central des actions autour du malade. Il y a trois actions d'accompagnement : les auxiliaires de vie qui soulagent les aidants, les groupes de paroles et les accueils de jour autour d'équipes médicales et d'animation pour les malades.

### VN : Et c'est dans ce cadre que s'inscrit votre initiative, le Bistrot Mémoire ?

**GM** : Tout à fait. Notre idée est de donner la possibilité aux aidants et aux malades de sortir de chez eux pour rencontrer du monde, des gens qui savent ce que c'est que cette maladie, des gens avec qui on n'aura pas de gêne à évoquer tous les sujets, liés ou non à la maladie.

### VN : Pourquoi à Villers ?

**GM** : La démarche du Bistrot Mémoire se veut être une démarche citoyenne, au sens qu'il faut que ce soit un moment de convivialité, un acte courant qu'on pourrait pratiquer malade ou non. Quoi de mieux alors que d'aller dans un café, pour partager un verre. Nous voulions un lieu visible, au cœur d'une ville, avec des places de parking. Nous en avons visité quelques uns et le café du centre du village de Villers nous a semblé idéal. En plus, le propriétaire n'avait pas d'appréhension à recevoir des gens malades. Nous accueillons des malades, leurs aidants avec une psychologue et nous parlons, nous échangeons... nous recréons du lien social et luttons contre une des pires conséquences de la maladie : le repli sur soi.

### VN : Quel bilan en dressez-vous ?

**GM** : Il est encore un peu tôt pour dresser un vrai bilan car nous ne nous sommes lancés qu'en juin dernier et il y a eu une interruption l'été. En tout cas, je remarque que les participants sont contents de se retrouver, ils sont détendus et ils reviennent ! Nous avons déjà augmenté la périodicité de 1 à 2 fois par mois, c'est un signe que cette expérience est positive.

Pour plus d'infos : Alzheimer 54 – 03 83 36 56 60 (tous les lundis de 14 h à 17 h) ou 03 83 94 54 54, poste 6577



### Myosotis, une réponse à la maladie d'Alzheimer et aux maladies associées

Myosotis est une nouvelle entreprise, créée à Villers-lès-Nancy, par Emilie Wuttur, lauréate du concours Entreprendre en 2006 et 2007. Elle propose un service personnalisé de stimulation cognitive et sensorielle, dont le programme est mis au point après des entretiens et des tests réalisés par une psychologue. Selon les stimulations auxquelles la personne sera la plus sensible, différents exercices, basés sur les travaux de la Fondation nationale de Gérontologie ou de France Alzheimer, sont proposés. Il peut s'agir d'activités cognitives (retrouver les personnes célèbres ayant le même prénom que le malade ou localiser les grandes villes sur une carte de France) ou d'activités sensorielles (écouter de la musique pour retrouver les événements qu'on y a associés). Villers Nouvelles salue cette initiative.

Plus d'infos au 03 83 55 52 48



Même si une partie des compétences administratives ont été transférées à la Communauté urbaine du Grand Nancy, l'urbanisme est un des dossiers clés de la vie de notre commune. Sous ce terme, se recoupent beaucoup d'enjeux pour tous les acteurs de la ville, qu'ils en soient élus ou simples citoyens. Dans ce dossier, présentation des programmes immobiliers marquants, retour sur la procédure de révision du PLU et éclairage sur la réforme du permis de construire.

## LE LOGEMENT SOCIAL À VILLERS... SOLAIRE ET SOLIDAIRE

4 opérations immobilières importantes ont eu lieu sur Villers-lès-Nancy ces 4 dernières années. Celle concernant les Poilus d'Orient se poursuit, après l'achèvement du 1<sup>er</sup> immeuble.

### Ilot des poilus d'Orient / Résidences Plein soleil

- Projet MMH
- Démolition des bâtiments Dusquene et Jean Bart et construction de 4 bâtiments de 111 logements (du type 1 au type 5)
- L'intervention de la municipalité a permis de faire de ces bâtiments des réalisations modèles en terme de développement durable (eau chaude sanitaire collective avec des panneaux solaires). La deuxième tranche de travaux a débuté cet automne et doit se terminer en 2009.



### 44 bd de Baudricourt

- Projet OPAC de Nancy
- 15 logements collectifs (du type 2 au type 5)

### Les villas de Phebus

- Projet MMH
- Construction de 7 logements individuels (type 4 et type 5)
- La Mairie a obtenu l'installation de CESI\*



### Clos de la Carrière

- Projet MMH
- Construction de 16 logements collectifs (du type 2 au type 4) et démolition du bâtiment « les Geais »
- La Mairie a obtenu l'installation de CESI



Un cinquième projet est actuellement à l'instruction. Porté par l'OPAC de Nancy, il est situé boulevard des Aiguillettes et comporterait une vingtaine de logements collectifs. Là encore, le recours aux chauffe-eau solaires est prévu.

## LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME EST TERMINÉE

En France, le PLU est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le POS depuis la loi SRU.

### Qu'est-ce que le PLU ?

Ce document comprend plusieurs éléments constitutifs :

- Le rapport de présentation  
Ce document important comporte notamment une analyse de l'état initial de l'environnement au sens large, un diagnostic du territoire communal, et une analyse des effets du projet sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour limiter ou annuler ces effets.  
Ce document a pour objet de justifier et d'explicitier les choix d'aménagements retenus et leur cohérence. Il constitue cependant un élément d'information pour le public et un élément d'interprétation du PADD\*.
- Le PADD  
Le PADD constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

- Les orientations particulières d'aménagement  
C'est une autre nouveauté de la loi SRU, amendée ensuite par la loi urbanisme et habitat. Elles sont obligatoires dans le cas des entrées de ville et l'ouverture à l'urbanisation alternative des zones d'aménagement futures (zones AU\*).
- Le document graphique du règlement : il s'agit d'une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones :
  - Les zones U\* : ce sont « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter » (article R.123-5 du code de l'urbanisme).
  - Les zones AU : l'article R.123-6 du code de l'urbanisme les définit comme pouvant « être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation ».
  - Les zones N\* : ce sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (article R.123-8 du code de l'urbanisme).

Le plan de zonage délimite aussi des secteurs particuliers, comme les espaces boisés classés ou les emplacements réservés (notamment pour la construction future d'équipements publics).

## ■ Le règlement

Il décrit, pour chaque zone définie dans le document graphique, les dispositions réglementaires applicables, concernant des sujets comme les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdites ou soumises à des conditions particulières, la voirie, les réseaux (eaux, assainissement, électricité), les emprises au sol, les hauteurs maximum des constructions...

## ■ Les annexes

Elles comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU dont les servitudes d'utilité publique liées notamment au patrimoine (Plan de sauvegarde et de mise en valeur...), aux lignes aériennes (Plan d'exposition au bruit...), aux infrastructures de transport ou encore les Plans de prévention des risques.

A noter que le PLU doit respecter les consignes données par les documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales, comme le Schéma de cohérence territoriale (ou SCOT), le Programme local de l'habitat (PLH), ou le Plan de déplacements urbains (PDU).

## Une compétence partagée

La révision du PLU a été prescrite par la Communauté urbaine du Grand Nancy en octobre 2001, motivée par l'extension du CHU situé dans la ZAC\* du plateau de Brabois et la nécessité de l'intégrer dans les futurs PLU de Vandoeuvre et de Villers.

La première phase était l'élaboration d'un diagnostic territorial avec l'ADUAN\*. La municipalité a organisé durant tout le 2<sup>e</sup> trimestre 2002 une exposition en Mairie présentant les projets. Un registre de remarques avait été ouvert à cette occasion, dans lequel beaucoup revenaient sur la question de l'utilisation du plateau par les gens du voyage. Depuis, l'action de l'équipe municipale de Villers-lès-Nancy a permis de résoudre ce problème en obtenant de la part de la CUGN l'engagement qu'il n'y ait pas d'aire de passage temporaire ou permanente.

La 2<sup>e</sup> phase a été celle de l'élaboration du PLU. Elle a été menée de 2002 à 2007 par l'ADUAN, la CUGN, l'Etat et ses représentants et bien sûr la ville de Villers-lès-Nancy, dont la voix a été entendue sur de nombreux points. Pendant cette phase, trois réunions publiques (dont une spécifiquement sur le PADD), 2 débats en Conseil municipal (dont un sur le PADD) et plusieurs réunions de travail réunissant la municipalité, les représentants des conseils de quartier et des associations, ont été organisées.

La phase 3 a été celle de l'enquête publique. Elle a été menée en juin et juillet 2007. Le commissaire-enquêteur a recueilli environ 80 observations sur les registres et par courrier, principalement sur la question du plateau et a donné un avis favorable au projet de PLU après avoir analysé les questions et réponses de la CUGN et de la ville.

Le PLU de Villers a été entériné à la majorité, par le conseil de communauté urbaine le 23 novembre 2007.

## Rien n'est décidé pour le plateau



Le devenir du plateau de Villers-lès-Nancy n'est qu'un point parmi l'ensemble de tous les sujets traités par le PLU. Rappelons que cet espace, occupé d'abord par l'armée qui y avait installé un des premiers aéroports de l'aire urbaine nancéienne, a ensuite été acheté par le District, devenu depuis Communauté urbaine. Il fait partie d'une ZAC dont l'aménageur est la SOLOREM qui en assure la gestion au quotidien à partir des demandes exprimées par le propriétaire, la CUGN.

Le projet initial de la Communauté urbaine était d'utiliser les 13 hectares à aménager (pour une superficie totale de Villers de 994 hectares) pour étendre le technopôle. La municipalité, élue en 2001, avait quant à elle, proposé que l'espace disponible soit réparti entre :

- 1- les projets d'extension de l'activité économique,
- 2- la construction de logements
- 3- la préservation d'un espace naturel entre le parc de Brabois et la forêt de Haye.

Cette répartition semblait pertinente vis-à-vis des enjeux de la commune :

- corriger le déficit structurel de logements sociaux selon les exigences de la loi SRU, compte-tenu du manque de terrains constructibles dans la commune. Il manque plus de 200 logements de ce type, soit une pénalité annuelle de 30.000 € dans le budget
- sauvegarder le dynamisme de la commune et permettre aux enfants des villarois de loger sur la même commune que leurs parents. Plus de jeunes ménages signifie par exemple plus d'enfants dans les écoles villaroises, aujourd'hui menacées
- créer une continuité de vie entre Clairlieu et le val de Villers
- préserver un espace vert naturel et une continuité entre le parc de Brabois et la forêt de Haye
- développer l'économie de la commune et de l'agglomération dans son ensemble.

Le vote du PLU par la Communauté urbaine, le 9 février, a permis de déclencher l'enquête publique. Le vice-président délégué chargé du dossier a rappelé que l'information et la concertation concernant le PLU de Villers avaient respecté toutes les dispositions légales et ne souffraient pas de comparaison avec les procédures menées dans les autres communes. Toutefois, il a été décidé à la demande de la municipalité de retirer le zonage projeté sur le plateau.

## LEXIQUE

**ADUAN** : Agence D'Urbanisme et de Développement de l'Aire urbaine Nancéienne

**CESI** : Chauffe-Eau Solaire Individuel

**CUGN** : Communauté urbaine du Grand Nancy

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**SHOB** : Surface Hors CŒuvre Brute. C'est l'addition de toutes les surfaces de plancher d'une construction

**SHON** : Surface Hors CŒuvre Nette. C'est la SHOB minorée des surfaces non closes (ex : les balcons), des combles non aménageables (moins de 1,80 m de hauteur) et des espaces réservés au stationnement

**SRU** : loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains. Elle prévoit 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants comprises dans

une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants

**ZAC** : zone d'aménagement concertée, espace ayant pour principal objet de faciliter la concertation entre les collectivités publiques et les promoteurs privés

**Zones U** : zones urbaines définies dans le PLU

**Zones AU** : zones à urbaniser définies dans le PLU

**Zones N** : zones naturelles définies dans le PLU

En effet, alertée par des associations de riverains, l'équipe municipale a conclu à la nécessité de faire procéder à des études environnementales complètes (faune, flore, climat et sols). Elle en a émis le souhait auprès de la CUGN qui a missionné la SOLOREM. Il est bien évident que les conclusions de telles analyses ne peuvent être rendues qu'après un cycle saisonnier complet. Il y avait donc un risque que ce soit tout le processus de révision des PLU villarois et communautaire qui soit retardé.

Aussi, il a été décidé par la CUGN d'une mesure d'attente : le classement du plateau en zone AU, qui permet de laisser toutes les pistes de réflexion ouvertes sur le plateau et de ne figer aucune situation sur le reste du territoire.

En clair, cela signifie que tous les anciens projets établis sur le plateau sont caducs et que c'est uniquement sur la base des résultats des études environnementales que les projets concernant le plateau devront être conçus. En conséquence, tout projet nécessitera une modification du PLU, donc une nouvelle phase d'information, de concertation et d'enquête sur ces projets qui restent à créer : des débats en conseils municipal et communautaire, des réunions publiques, une enquête publique au cours de laquelle les villarois et villaraises pourront s'exprimer.

## REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008

Tout le monde s'accorde pour dire que le logement est un bien de première nécessité.

Dans la plupart des agglomérations, un fossé s'est creusé entre les loyers du secteur privé et ceux du secteur social, rendant inabordable pour de très nombreux ménages l'accès au logement. La pénurie de logements à loyers abordables s'accroît et touche même les classes moyennes.

Le monde du logement social est souvent mal connu. L'image des grandes barres lui colle à la peau alors que depuis le début des années 80, les organismes d'HLM construisent des immeubles à taille humaine : les dernières réalisations à Villers-lès-Nancy en sont une preuve ! De plus, ils innovent en matière d'isolation thermique depuis plus de 20 ans et poursuivent leurs efforts en matière d'économies d'énergies, de préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Ces mêmes organismes travaillent, en partenariat avec les collectivités locales, pour apporter des solutions au logement des jeunes, des personnes âgées, des familles et des personnes en situation de handicap.

**En France, 2 ménages sur 3 sont éligibles à l'attribution d'un logement social.**

Nombre de personnes vivant au foyer	Plafond du revenu fiscal de référence (euro)
1 pers.	20 477
2 pers.	22 345
3 pers. ou 1 pers. seule + 1 enfant à charge	32 885
4 pers. ou 1 pers. seule + 2 enfants à charge	39 698
5 pers. ou 1 pers. seule + 3 enfants à charge	46 701
6 pers. ou 1 pers. seule + 4 enfants à charge	52 630

Par personne supplémentaire : 5 871 €

Le revenu fiscal de référence, pris en compte pour l'attribution d'un logement social jusqu'au 31/12/2008, est celui de l'année 2006.

## LA RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, une réforme du permis de construire est entrée en vigueur avec deux objectifs : simplifier les procédures et réduire les délais d'instruction. Tour d'horizon des mesures :**

### Les procédures sont regroupées :

11 régimes d'autorisation et 5 déclarations (dont le permis de construire, le permis de démolir, l'autorisation de coupe et d'abattage d'arbres, l'autorisation de lotir...) sont fusionnées en :

- 3 permis (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir)
- 1 déclaration préalable.

Les règles de fond et d'instruction applicables aux anciens régimes d'autorisation et déclarations restent applicables.

### Les champs d'applications sont précisés :

Sont soumis à permis de construire :

- Les nouvelles constructions
- Les travaux sur construction existante ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieur à 20 m<sup>2</sup>
- Les travaux modifiant les structures porteuses ou la façade et s'accompagnant d'un changement de destination
- Les travaux modifiant le volume du bâtiment et créant ou agrandissant une ouverture dans les murs extérieurs

Sont soumis à déclaration préalable :

- Les créations de 2 à 20 m<sup>2</sup> de SHOB
- Les transformations de plus de 10 m<sup>2</sup> de SHOB en surface hors œuvre nette
- Les modifications d'aspects extérieurs
- Les clôtures
- Les piscines non couvertes et de moins de 100 m<sup>2</sup>
- Les changements de destinations dans travaux

La réforme stipule que le permis de démolir, instauré pour contrôler la bonne application de la loi de 1948, ne concerne plus que la protection du patrimoine bâti et de l'urbanisme. Il est maintenant exclusivement destiné à empêcher la destruction de bâtiments protégés au titre du patrimoine urbain ou architectural. Néanmoins, comme la réforme le lui permet, le conseil municipal de Villers-lès-Nancy a maintenu le permis de démolir dans tous les cas.

### Les délais d'instruction sont garantis :

Un « délai de base » est fixé :

- 1 mois pour les déclarations
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles
- 3 mois pour tous les autres permis

Un délai supplémentaire peut s'ajouter si des consultations externes sont nécessaires.

Une liste des pièces devant accompagner le dossier sera obligatoirement jointe aux nouveaux formulaires.

L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Dans ce cas, le délai dans lequel la décision doit intervenir sera précisé en même temps.

Dans tous les cas, le demandeur connaîtra donc précisément le délai dans lequel la décision doit intervenir et si son dossier est complet ou non.

Plus d'informations sur le site :

<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>



## LE PAJ S'OUVRE AU MULTIMÉDIA

**Présent dans le projet de départ de création du PAJ, le Pôle multimédia a vu le jour mi-novembre. Il trouve aujourd'hui pleinement sa place dans un PAJ consolidé, accueillant de nombreux adolescents villarois, au sein d'un bâtiment dont les récents travaux ont renforcé la sécurisation.**



En 2002, la municipalité a doté chaque école primaire de 8 ordinateurs. Depuis l'année dernière, il a été décidé de les remplacer progressivement, à raison de 2 par an. En 2007, ce sont donc 8 PC qui ont été rendus disponibles. Remis à neuf par le service informatique de la Mairie, équipés de logiciels libres, ils ont été mis à disposition du PAJ pour constituer le Pôle multimédia de Villers-lès-Nancy.

Dans un premier temps, une activité hebdomadaire sera mise en place dès janvier 2008. Son objectif : initier et aider les jeunes dans l'utilisation d'un ordinateur, créer leurs blogs ou un site Internet, retoucher des photos et monter des vidéos, faire de la musique assistée par ordinateur ou jouer en réseau. Il est également prévu de les sensibiliser à la prévention de phénomènes illégaux ou dangereux liés à l'utilisation d'Internet : piratage, utilisation des messageries instantanées, problèmes de santé liés à l'utilisation prolongée d'un ordinateur...

Ce pôle servira également aux activités d'aide aux devoirs (pour les recherches qui sont demandées aux élèves ou la rédaction d'exposés) et aux actions intergénérationnelles où les adolescents pourront initier des personnes âgées à la pratique de l'informatique et d'Internet.

A noter que le PAJ a ouvert son blog : <http://paj-villers.over-blog.org>

# SAISON CULTURELLE

## LES JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR - Théâtre

**Samedi 19 janvier 2008 - 20 h 30**  
**Centre Culturel « Les Ecaignes »**

Comédie de William SHAKESPEARE  
Adaptation française de Charles CHARRAS  
Mise en scène et scénographie de Guy MIGNIEN

La pièce « Les Joyeuses Commères de Windsor » compte parmi les plus truculentes et les plus populaires du grand William Shakespeare. L'argument principal en est célèbre : un hobereau désargenté – Falstaff – gros bonhomme jouisseur et rusé, végète dans les faubourgs de Windsor, entouré de sa bande de soudards.

Afin d'assouvir sa paillardise, et ses besoins d'argent, il a jeté son dévolu sur deux accortes bourgeoises de la ville encore plus rouées que lui... Berné, rossé, humilié, Falstaff va être entraîné dans une farandole de rebondissements joyeux et burlesques parmi la foule des maris jaloux, benêts soupirants, docteurs revêches, maquerelles intrigantes et autre curé gourmand, tous acteurs de cette farce poétique et picaresque.

Comptant parmi les plus anciennes compagnies françaises de théâtre amateur, affiliée à la F.N.C.T.A., la Baraque Foraine de Lille a fêté en 2002 son 50<sup>e</sup> anniversaire.

Lauréate en 1990 du masque d'Or, trophée national du théâtre amateur, la Baraque Foraine a représenté en 1997 la France lors du Mondial du théâtre amateur (rencontre internationale organisée tous les 4 ans par la Principauté de Monaco).



## A VENIR : THE BLUES BROTHERS SHOW BY THE EIGHT KILLERS

### Chansons

**Vendredi 15 février 2008 - 20 h 30 - Centre culturel « Les Ecaignes »**

# ALBUM ALBUM ALBUM

1



2



6



7



8



9



12



13



1. Vide Grenier de Clairlieu (09/09/07) - 2. Démonstration Show Chocolat (15/09/07) - 3. Ouverture de la Saison culturelle 07/08 (05/10/07) - 4. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 5. Cérémonie d'accueil dans la nationalité française (20/10/07) - 6. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 7. Cérémonie d'accueil dans la nationalité française (20/10/07) - 8. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 9. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 10. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 11. Remise des prix du grand jeu Show Chocolat (09/11/07) - 12. Soirée de rencontre des acteurs économiques de Clairlieu (28/10/07) - 13. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 14. Remise des prix de la Fédération française de Football au Cos Football (17/10/07) - 15. Spectacle scolaire de la Saint Nicolas « Cirque Gones » (03/12/07) - 16. Téléthon du Cos Tennis (03/12/07)



# ALBUM



3



4



5



10



11



14



15



16

0/07) - 4. Accueil des nouveaux Villarois (06/10/07) - 5. Faites du Solaire 2007 (14/10/07) - 6. Remise du label qualité désigné par  
mise du blason en pâte de verre (20/10/07) - 9. Remise des récompenses des maisons fleuries 2007 (20/10/07) - 10. 1<sup>er</sup> EKIDEN de  
Villers-lès-Nancy (16/11/07) - 13. Salon « Lorrains,Écrivains » (18/11/07) - 14. Présentation du char de la Saint Nicolas (26/11/07) -



# VILLERS AMIE DES ENFANTS

## VILLERS, VILLE AMIE DES ENFANTS : ESSAI TRANSFORMÉ

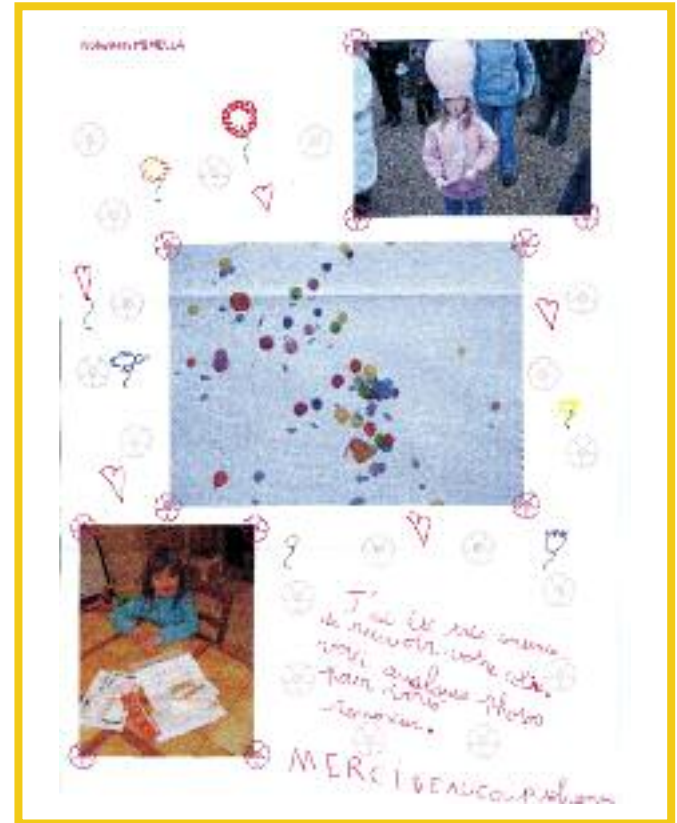
*Pour la deuxième année consécutive, Villers a participé à l'opération de l'Unicef et de l'AMF, Ville Amie des enfants, avec pour fil rouge « Tous uniques, tous différents ».*

Comme l'année dernière, une exposition de travaux d'enfants a été organisée à la Galerie du château Mme de Graffigny. Les tout-petits du multi-accueil, halte-garderie et crèche familiale, ont exposé des panneaux basés sur le livre *Lili* (l'histoire d'une petite fille trisomique). Les enfants de la maternelle Déruet et ceux participant aux activités périscolaires avaient eux travaillé sur les droits des enfants qu'ils ont superbement illustré avec des dessins, des collages, des sculptures...

Mercredi, le CLSH municipal organisait sa kermesse d'automne : un grand succès, avec la représentation d'un spectacle de marionnettes, conçu, écrit et joué par les enfants eux-mêmes, et la participation de l'Association familiale qui a offert en clôture un spectacle de GRS. Pendant ce temps, Clairlieu Animation, le PAJ et l'école Déruet préparaient un goûter du monde qui a été aussitôt savouré. Le Conseil municipal d'enfants 2007-2008 a été officiellement installé le lendemain, au cours de la séance plénière des Conseils municipaux adultes et enfants. Les jeunes élus en ont profité pour remettre à leurs aînés une déclaration des droits de l'enfant qu'ils avaient tous paraphé.

A la demande générale des parents et enfants, ce sont plus de 200 ballons qui se sont envolés dans le ciel de Villers le dimanche. Un de ces ballons a d'ailleurs été retrouvé sur le parking de la Mairie le lendemain : son expéditrice a reçu une lettre de félicitations du Maire et une boîte de crayons de couleurs « Villers » en cadeau.

Et pour finir en beauté, avant un goûter largement mérité les enfants de la maternelle Déruet ont offert aux personnes présentes leurs interprétations de Frère Jacques, dans plusieurs langues et même en langue des signes.



*La Villaroise (et « fière de l'être » comme elle le dit elle-même !) Tosca Tabellion est déléguée départementale du comité 54 de l'UNICEF. Elle nous a dit sa joie de voir Villers parmi les villes amies des enfants.*

« J'ai rencontré des gens efficaces et motivés, pour la première fois au printemps 2006 en venant présenter le projet Ville amie des enfants. A la fin de l'été, le dossier était bouclé et Villers était admise dans les villes amies des enfants. Pendant la préparation de l'édition 2007, j'ai retrouvé cette harmonie de personnes qui n'avaient qu'une ambition, les droits des enfants. Je voudrais remercier la municipalité et tous les participants à ces journées pour cet enthousiasme et cette volonté de faire partie de ce projet qui me tient tant à cœur ».





# CONSEILS DE QUARTIER

## CONSEILS DE QUARTIER

### ZOOM SUR LES CONSEILS DE QUARTIER

*La démocratie participative à Villers-lès-Nancy s'organise autour des trois conseils de quartiers Botanique-Village, Clairlieu et Placieux-Mairie. Ils sont nés de la volonté de la municipalité d'associer de façon concrète et plus active les habitants de Villers-lès-Nancy à la préparation des projets, à la réflexion sur les décisions locales et à l'animation de leur ville.*

#### Les grandes missions des conseils de quartier

Les Conseils de quartier sont un lieu d'expression démocratique et ont pour mission d'encourager l'expression et la participation des citoyens dans la ville.

- ils fondent leur action sur la mise en œuvre de tout projet d'intérêt collectif
- ils traitent des sujets de la vie quotidienne et de proximité des habitants du quartier
- ils favorisent la co-production des projets entre les habitants et les élus sur des thématiques particulières
- ils collectent et transmettent les remarques et suggestions des habitants à la municipalité
- ils redistribuent les informations provenant de la municipalité en direction des citoyens
- ils sont consultés sur les projets concernant leur quartier ou ayant une incidence sur leur devenir
- ils peuvent réunir à leur initiative et en partenariat avec la municipalité, les habitants de leur quartier sur des thématiques spécifiques en lien avec la vie quotidienne
- ils peuvent réunir une assemblée de quartier pour informer les citoyens de leurs réflexions et actions.

#### La charte de la démocratie locale de Villers-lès-Nancy

Un des objectifs fixés aux conseils de quartier en 2003 était de conduire une réflexion sur une charte de la Démocratie locale organisant leurs rapports avec la municipalité.

4 réunions de travail, avec les membres des 3 conseils de quartier, ont été organisées à cet effet par Marie-Christine Marnier, adjointe en charge des relations avec la Communauté urbaine du Grand Nancy et des conseils de quartier les 13 décembre 2006, 31 janvier, 12 mars et 18 avril 2007.

La charte prévoit que les conseils de quartier sont un lieu de démocratie participative. Cette dernière permet de répondre aux attentes exprimées par les citoyen(ne)s en matière de concertation et de proximité, en complément de la démocratie représentative, qui a confié aux élu(e)s la responsabilité de la gestion publique.

Elle désigne les conseils de quartiers comme :

- le cadre privilégié de la concertation et de l'écoute des habitants
- un espace de vie et d'échange qui permet de renforcer le lien social et favorise la formation des habitant(e)s tant en matière de démocratie locale que de développement de la citoyenneté active

Ces réunions de travail ont été aussi l'occasion de travailler sur un règlement intérieur organisant les aspects du fonctionnement administratif des conseils de quartier.

Il aborde 3 points :

- les relations entre les conseils de quartier et la municipalité
- le fonctionnement des conseils de quartier pour assurer leurs missions
- le renouvellement des membres des conseils de quartier

Il y est notamment précisé que ce renouvellement s'effectue par tiers tous les ans au mois de septembre.

Chaque conseil de quartier fonctionne de manière indépendante, selon des modalités et des centres d'intérêts spécifiques qu'il détermine librement.

#### Botanique-Village

La marque de Botanique-Village, ce sont ses fiches-projets rédigées principalement autour des problématiques de voirie, de circulation et des aménagements de sécurité.



Elles sont d'ailleurs toutes en ligne sur le site Internet de la ville.

Evelyne Jacquot en est actuellement la présidente, ayant pris la succession de Gilbert Bor, puis de Alain Chardon.

Le conseil de quartier a été associé très fortement aux questions relatives à l'accueil des gens du voyage, à l'aménagement du plateau ou encore au tracé de la promenade située sous l'école du château Simon de Chatellus.

#### Clairlieu

La première action du conseil de quartier de Clairlieu a été de lancer un questionnaire très pratique, auquel un tiers des habitants avait répondu.

Il a permis de repérer des sujets (voirie, sécurité, déjections canines) qui ont été traités progressivement.



Il a aussi organisé une réunion d'information sur une des préoccupations des habitants de Villers-Clairlieu : les sangliers et les renards.

Après Daniel Coupechoux, André Hechler et Gisèle Robert, c'est Josiane de Kersabiec qui en a été élue présidente lors du dernier renouvellement.

#### Placieux-Mairie

Le conseil de quartier Placieux-Mairie, présidé par Jean-Jacques Delmas, puis par Gérard Tiessen, s'intéresse tout particulièrement à l'animation du quartier, profitant du riche tissu associatif et humain qui le compose.



Suite page 14

# CONSEILS DE QUARTIER

# CONSEILS DE QUARTIER

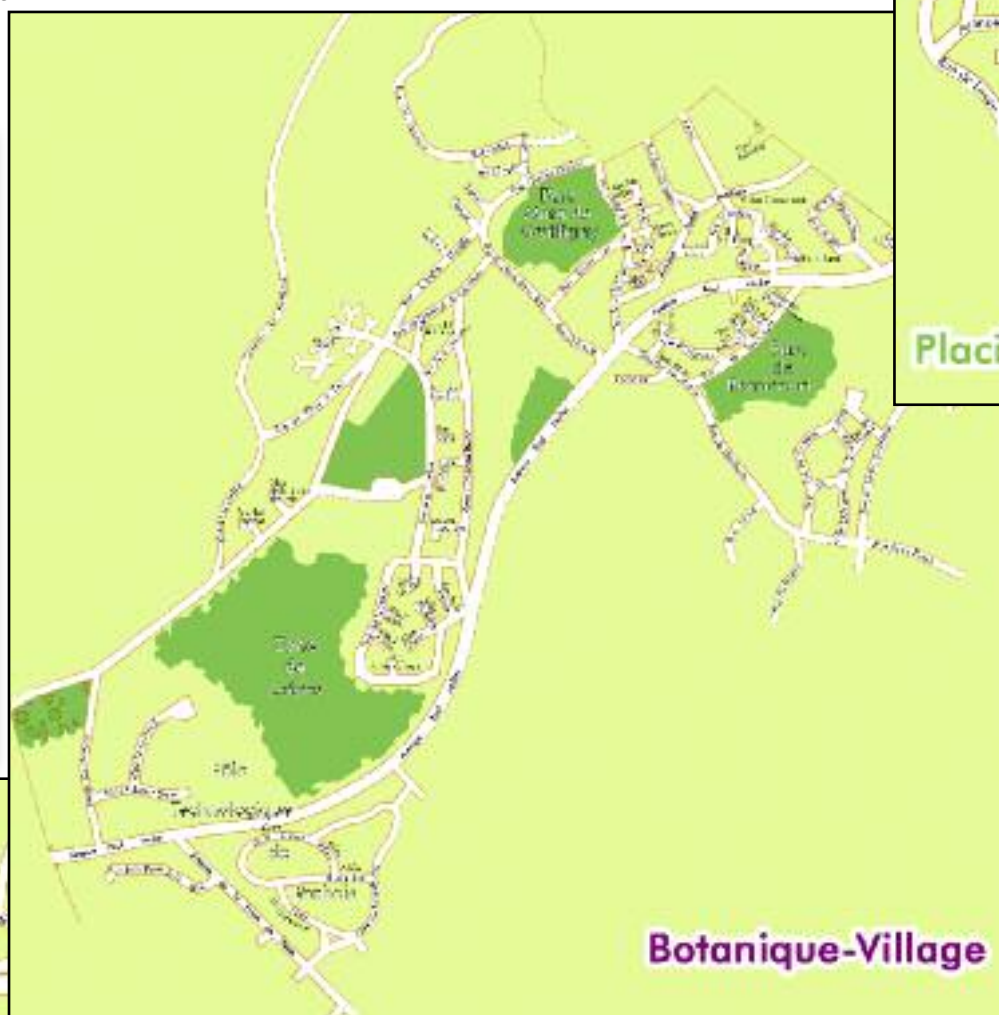
## PRÉSENTATION DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

Pour contacter les conseils de quartier, des boîtes aux lettres sont à votre disposition aux Ecraignes (conseil de quartier Botanique-Village), à la MSP (conseil de quartier de Clairlieu), et au Centre du Placieux (conseil de quartier Placieux-Mairie).

Retrouvez les conseils de quartier sur le site internet de Villers-lès-Nancy :

- Botanique-Village : <http://www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/478.htm>
- Clairlieu : <http://www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/480.htm>
- Placieux-Mairie : <http://www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/479.htm>

	Fonction
Josiane de Kersabiec	Présidente
Bernard Boisaubert	Vice-Président
Bernadette Piffaut	Secrétaire
Henri Colin	Suivi du Fonds d'initiatives citoyennes
Daniel Voynet	Suivi du Fonds d'initiatives citoyennes
Régine Hab	Membre
Jean-Claude Livertoux	Membre
Pierre Pernot	Membre
Geneviève Roussel	Membre
Antoine Luchetti	Représentant de la municipalité
Marie-France Robert	Représentant de la municipalité
Lucien Théobald	Représentant de la municipalité



Gérard
Marcel
Michel
Sophie
Danielle
Lamia B
Simone
Yves M
Agnès F
Claude
Danielle
Claude

Evelyne Jacquot
Alain Darbour
Jean-François Trassart
William Riegert
Christian Crapox
Huguette Denis
Bernard Koelsch
Damien Marchand
François Voisin
Michel Card
Jean-Michel Kobuta
Jean-Paul Moulin



# ER QUARTIER

## CONSEILS DE QUARTIER



A son actif, deux manifestations importantes organisées en collaboration avec la cité universitaire du Placieux, Partage (accueil des étudiants par les villarois) et Mondovillers (repas du monde préparé par les étudiants pour les habitants).

Les aspects pratiques de la vie des habitants n'ont pas été négligés pour autant puisque le conseil de quartier Placieux-Mairie est intervenu sur les questions de circulation et de stationnement boulevard Lyautey, rue Bichaton et bien sûr dans le cadre de la requalification du boulevard de Baudricourt.

	<b>Fonction</b>
Tiessen	<b>Président</b>
Adam	<b>Vice-Président</b>
Maignan	<b>Secrétaire</b>
Norton	<b>Suivi</b> <b>du Fonds d'initiatives citoyennes</b>
Ziegler	<b>Suivi</b> <b>du Fonds d'initiatives citoyennes</b>
enkortbi	<b>Membre</b>
Marty	<b>Membre</b>
usquar	<b>Membre</b>
Pelletier	<b>Membre</b>
Keiflin	<b>Représentant de la municipalité</b>
e Maudinas	<b>Représentant de la municipalité</b>
Surget	<b>Représentant de la municipalité</b>

### Soirée citoyenne aux Ecraignes

Le 19 octobre dernier, dans le cadre du centenaire de l'Association des Maires de France, la ville de Villers-lès-Nancy a décidé d'organiser une soirée citoyenne.

En ouverture de cette soirée, Pascal Jacquemin a signé avec Mathieu Klein, vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, et Daniel Mougin, président de Clairlieu Animation, la convention instaurant le Fonds d'initiatives citoyennes de Villers-lès-Nancy.

Le fonds de gestion du FIC est un fonds mutualisé entre le Conseil général et la commune, qui permet de financer de manière souple et rapide des micro-projets à l'échelle des quartiers. Il est abondé à hauteur de 2 500 euros par la ville et de 2 000 euros par le Conseil général, Clairlieu Animation étant le gestionnaire de ces fonds, qui pourront être utilisés par les Conseils de quartier pour financer des actions de proximité.



Puis, les jeunes citoyens qui avaient voté pour la première fois en 2007 se sont vu remettre une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen imprimée par l'Imagerie d'Epinal.

La soirée s'est conclue par le traditionnel pot de remerciements aux assesseurs pour leur implication dans la vie civique de notre commune.



	<b>Fonction</b>
	<b>Présidente</b>
	<b>Vice Président</b>
	<b>Secrétaire et Suivi du Fonds d'initiatives citoyennes</b>
	<b>Suivi du Fonds d'initiatives citoyennes</b>
	<b>Membre</b>
	<b>Membre</b>
	<b>Membre</b>
	<b>Membre</b>
	<b>Membre</b>
	<b>Représentant de la municipalité</b>
	<b>Représentant de la municipalité</b>
	<b>Représentant de la municipalité</b>



## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

*L'article 46 de la Loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » élargit la notion de handicap et en reconnaît de nouveaux types. Elle fixe les obligations des collectivités locales, dont la création d'une commission pour l'accessibilité dans les communes de plus de 5000 habitants pour les domaines de leurs compétences propres.*

*La commune de Villers-lès-Nancy a créé sa Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCA), qui intervient dans les domaines de compétences communales et a présenté son rapport annuel au cours du dernier Conseil municipal.*

Les membres de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) sont :

- des représentants de la commune : E. Picaud, adjointe déléguée, C. Peltier, conseillère municipale déléguée, C. Keiflin, 1<sup>er</sup> adjoint délégué C. Biron, conseiller municipal,
- des représentants d'associations de personnes handicapées,
- des personnalités qualifiées (les directeurs d'écoles pour les visites des écoles).

Son premier rapport couvrant la période juin 2006 - juin 2007 dresse un constat de l'état d'accessibilité des bâtiments, situés entre la Mairie et l'église Saint-Fiacre. Les autres quartiers sont actuellement étudiés au rythme d'une réunion bimestrielle.

### La méthodologie retenue

Les bâtiments communaux ont été visités par les représentants d'associations compétentes dans le domaine du handicap et par des personnes en situation de handicap pour bénéficier de leur expérience et de visualiser les difficultés rencontrées au quotidien.

### Les actions de la municipalité

- L'accès de la Salle du Conseil étant impossible aux personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées, mamans avec des poussettes...), les cérémonies de mariage ou de parrainage républicain ont été transférées dans le hall de l'Hôtel de ville (2002).
- Un bureau d'accueil a été aménagé au rez-de-chaussée de la Mairie-Annexe. Il permet de recevoir des personnes avec des difficultés de mobilité, quelle que soit leur demande (2002).
- Des bornes de protection des places handicapées ont été installées à titre expérimental (2005).
- Des places handicapées ont été créées à la demande de la municipalité (2002-2007).
- Les enfants de l'OHS de Flavigny ont été associés à la 2<sup>e</sup> semaine Ville amie des enfants (2007).
- Un équipement adapté a été acquis pour un enfant villarois scolarisé à l'école de Plein air de Rémicourt, gérée par la ville de Nancy (2007).

La priorité a été donnée au secteur situé autour de la mairie, conformément au programme de mise en accessibilité de la voirie défini par la CUGN. En complément de cette première zone, la CCA a étudié un périmètre, situé entre l'église St Fiacre au Centre des Ecraignes, dans lequel se situent plusieurs équipements importants.

Une attention particulière est portée aux écoles qui auront été examinées en totalité d'ici fin 2008.

Une grille d'observation a été mise au point avec le CODES 54 (Comité Départemental d'Éducation à la Santé) pour évaluer les différents bâtiments. Elle prend en compte les 4 grandes étapes de l'accessibilité :

- Le stationnement
- L'entrée du bâtiment
- L'intérieur du bâtiment
- L'utilisation des équipements

### Les conclusions

Peu d'équipements, parmi ceux visités (Les Ecraignes, Eglise Saint-Fiacre, Château M<sup>me</sup> de Graffigny, écoles Déruet et du château S. de Chatellus, Gymnase A.Millat, Hôtel de Ville et Mairie-Annexe) présentent une accessibilité totale. Nombreux sont ceux qui nécessiteront des aménagements, souvent lourds.

On retiendra que le stationnement des personnes handicapées, particulièrement quand elles sont équipées d'un fauteuil roulant, tient une grande importance dans les observations relevées. La particularité de la rue Albert I<sup>er</sup>, très pentue, a renforcé l'examen de ce point.

### Des préconisations

Pour répondre aux nouvelles normes d'accessibilité, de nombreuses transformations seront exigées. La CCA a vérifié les normes et recherché comment améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Elle a imaginé à plusieurs reprises des solutions intermédiaires : par exemple, dans une école inaccessible, rendre au moins une classe accessible, afin qu'un enfant en situation de handicap puisse tout de même intégrer l'école de son quartier.

Elle a émis des préconisations prioritaires :

- former les personnels en relation directe avec le public à l'accueil des personnes handicapées ;
- évaluer prioritairement les écoles non visitées en 2006-2007 ;
- retenir les écoles en premier plan pour les futurs travaux à effectuer ;
- rendre accessible à tous les handicaps (physiques et sensoriels) la salle du Conseil municipal, priorité, symboliquement forte, d'accessibilité à la vie citoyenne de la commune ;
- améliorer l'accessibilité du château Madame de Graffigny, lieu de nombreuses manifestations publiques, associatives ou privées.

La municipalité a prévu de mandater en 2008 un bureau d'étude pour visiter l'ensemble des équipements en complément du travail de la commission. Les aménagements devront être réalisés au plus tard le 11 février 2015 selon les termes de la loi, mais des travaux pourraient être lancés au plus vite.

**Le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité est disponible sur simple demande auprès du service Population-Solidarité en version papier ou audio.**

**Si vous souhaitez faire partie de la Commission communale pour l'accessibilité et apporter votre expérience, vous pouvez également contacter le service Population-Solidarité.**

Service Population-Solidarité  
3 rue Maurice André - 03 83 92 12 18



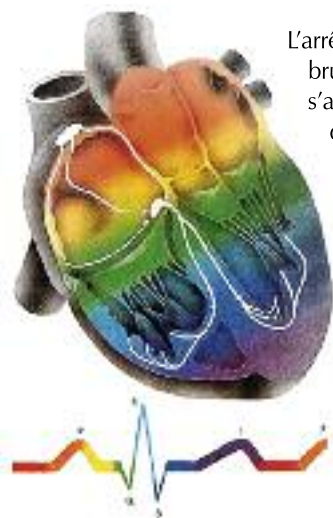


# SOLIDARITE

## VILLERS-LÈS-NANCY AU COEUR DU DÉFI'B

La ville de Villers-lès-Nancy a décidé de participer à l'action proposée par l'association Grand Nancy Défi'b pour implanter des défibrillateurs externes dans la ville afin de maximiser les chances de survie des personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire. Une opération qui repose totalement sur le bénévolat et sur l'esprit de solidarité, des valeurs essentielles à la survie de chacun.

### 3% des victimes sauvées



L'arrêt cardio-respiratoire (ACR) est une interruption brutale de la circulation sanguine dans le corps. Il s'accompagne d'un arrêt ventilatoire, d'une perte de connaissance et aboutit au décès du patient. Malgré les progrès de la médecine, dans l'agglomération de Nancy, on ne sauve que 3% des personnes victimes de cet arrêt. C'est un peu moins que la moyenne nationale (3,3 %) et beaucoup moins que dans d'autres pays d'Europe (20 % dans certaines villes anglo-saxonnes ou d'Europe du Nord, 40 % en Suède).

Cette situation est due à 3 facteurs :

- Des délais d'intervention par les équipes de secours professionnelles trop longs et malheureusement incompressibles (10 minutes en moyenne)
- Un manque de réactivité des témoins, qui ne sont pas assez sensibilisés aux gestes qui peuvent sauver
- Un cadre légal trop restrictif, mais qui a évolué récemment et permet maintenant à des personnes non médecins d'utiliser les défibrillateurs automatisés



### Objectif : 15 à 30 % de taux de survie

La mise en place d'une réanimation précoce peut permettre d'éviter le décès. Le faible taux de survie des victimes d'ACR dans l'agglomération n'est pas une question de compétences, mais de rapidité d'intervention : il faut pouvoir intervenir avant l'arrivée des équipes professionnelles.

Comment faire ? En formant des équipes de bénévoles, qui seront en mesure de commencer les premiers gestes nécessaires en attendant les « équipes de secours ». Ces personnes seront formées à la reconnaissance des arrêts cardio-respiratoires, à l'alerte, au massage cardiaque et à l'utilisation des défibrillateurs automatisés. Ces volontaires se relaieront et seront contactés par le SAMU qui détiendra la liste et les coordonnées de chacun.

### Réunion d'information le 10 janvier

Si vous êtes intéressé par cette initiative et voulez devenir un de ces volontaires, la ville organise une réunion d'information le 10 janvier à 20 h 00 à la salle Déruet. A cette occasion, des médecins du SAMU et des secouristes professionnels expliqueront ce que signifie un arrêt cardio-respiratoire et son pronostic, le rôle des volontaires et les modalités de la formation. Des élus de la ville de Villers-lès-Nancy seront bien sûr présents pour détailler le projet d'implantation des défibrillateurs dans notre ville, d'abord au nombre de 3 et à terme de 16.

Albert Jacquard a dit : « désormais, la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre ». Ce projet en est une belle illustration. Il s'inscrit dans une nouvelle culture de citoyenneté et de solidarité dont nous avons tous besoin. Votre présence à la réunion d'information ne vous engagera nullement à vous porter candidat, mais vous permettra d'obtenir tous les renseignements nécessaires à une éventuelle participation. Alors, venez nombreux !



### Les partenaires :

- Le CHU de Nancy
- La communauté Urbaine du Grand Nancy
- L'association Grand Nancy Défi'b qui réunit :
  - Le Service départemental d'interventions et de secours (SDIS)
  - L'Union départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP)
  - La Croix-Rouge
  - La protection civile
  - Le Centre d'évaluation des soins d'urgence du CHU (CESU)
  - Les Communes

## LES SPORTIFS VILLAROIS DE L'ANNÉE 2007 RÉCOMPENSÉS

La 2<sup>e</sup> édition du Trophée des sports s'est tenue le vendredi 30 novembre. Comme l'année dernière, les clubs sportifs villarois, qui avaient désigné leurs 3 sportifs individuels, leur équipe collective et leur dirigeant les plus méritants, étaient nombreux dans la salle des fêtes des Ecraignes. Animée par des démonstrations, la remise des récompenses s'est conclue par la remise des trophées du sportif de l'année et de l'équipe de l'année. Bravo à tous les champions et rendez-vous en 2008 pour les 3<sup>e</sup> trophées des sports villarois !

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE JOLIBOIS** : Gisèle BRICE, Béatrice PETURAND, Michelle LECLAIRE, Marcelle LEONET (Dirigeants)

**BADMINTON NANCY-VILLERS** : Ronan CESAR, Arnaud LANOIS, Bastien MORIZE, Julien TIXIER, Valentin DUPOUEY, Léa BELLING, Marine HERSON, Jennifer BIASCH (Sportifs)

**COS TOUR PEDESTRE** : Patrice DRUET (Dirigeant)

**ASSOCIATION FAMILIALE** : Celia BENKHEDA, Lorraine AUDINOT, Ambre GUILLARD (Sportifs)

**VTT FUN CLUB** : Basile MONVOISIN, Charlotte CROMBET, Romain LOPEZ, Paul REMY (Sportifs), Denis COLSON (Dirigeant)

**COS VOLLEY-BALL** : Noël HELENE, Anne-Laure NAUDE, Laetitia INNOCENTE, Caroline PERRIN, Juliette PEIGNIER, Céline MOLLON (Sportifs), Guillaume PETIT (Dirigeant)

**COS TWIRLING BATON** : Marjorie BONADAREWICZ, Julie MAINETTI, Jennifer FERRARI (Sportifs), Leslie JEANRICHARD (Dirigeant)

**COS TENNIS** : Luc LOCATELLI, Sofiane BOUDJELLEL, Clara BACUS (Sportifs), Rémy PICARD (Dirigeant)

**COS TENNIS DE TABLE** : Thierry PENIGAUD, Germain POINSIGNON et Julien MARTELLINA (Sportifs), Yannick CHRETIEN (Dirigeant)

**COS RUGBY** : Nicolas CRAMATTE, Guillaume GOIRAND, Thibault LEJEUNE, Gaspard MARGIER, Justin MUNIER LAMY, Florian DUCHAUD, Bernard HEUZE (Sportifs), Fabrice MOUGE, Didier GOIRAND, Denis MARGIER (Dirigeants)

**COS KARATE** : Tariq BOUNAGA, Anthony GILLET, Laure VALLET, Marion SAUNIER, Lucie GARRIGUES (Sportifs), Guy FISCHER (Dirigeant)

**VILLERS-HANDBALL** : Equipe Seniors (Sportifs), M. BRAUX, M. DERULLE (Dirigeants)

**COS GYMNASTIQUE** : Amandine PABLO, Léa GAESTEL, Claire PROVOT (Sportifs), Cyril CASTANIE (Dirigeant)

**COS FOOTBALL** : Equipe Seniors, Sébastien MATHIEU, Yannick SOLIVEAU, Frédéric GAUGUE (Sportifs), Michèle CORNU (Dirigeant)

**FLY CLUB** : Virginie LAHAYE, « Equipe des Psykos » (Sportifs)

**COS PETANQUE** : David CORRAZA (Sportif)

**COS ATHLETISME** : Marie DONINAUX, Nacim FANCHOUCH, Thomas SCHUH BENINI, Louis Linsan DRAME (Sportifs)

**AVENIR CYCLISTE VILLERS** : Philippe PASSEROU, Laurent CIPRESSO, Michel BONEL (Sportifs), Jean-Christophe RINCENT (Dirigeant)

**COS BOXE FRANÇAISE ET CANNE DE COMBAT** : Clémentine GRITTI, Jean Marc HENRY (Sportifs)

**COLLEGE CHEPFER** : Juliette CAEL

**COLLEGE LOUIS ARMAND** : Equipe de Badminton, Richard CONNARD (Dirigeant)

**LYCEE STANISLAS** : Jennifer BIASCH, Gauthier CESAR, Paul COURMAULT

**EQUIPE DE L'ANNÉE** : Equipe féminine du COS VOLLEY-BALL

**SPORTIF DE L'ANNÉE** :

**Paul REMY du VTT FUN CLUB**



## DU NOUVEAU POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE VILLERS-LÈS-NANCY

Le COS Pétanque et le COS Athlétisme les attendaient depuis longtemps. Début 2008, les travaux du boudrome couvert et de réhabilitation du complexe d'athlétisme vont débiter. Présentation de 2 chantiers importants.

Jacqueline Hermouet-Pajot, adjointe déléguée aux Sports, en a fait l'annonce lors de la dernière assemblée générale du COS Pétanque, et Pascal Jacquemin l'a depuis confirmé par courrier à son président : le boudrome couvert, tant réclamé par les boulistes villarois, verra le jour en 2008. Il sera situé entre le terrain de jeux de la Ruche de Clairlieu et le boudrome extérieur actuel. Après l'achat du terrain finalisé en 2007, les études ont été immédiatement lancées et une présentation du projet a été faite au COS Pétanque. Le nouveau boudrome couvert comprendra 6 pistes réglementaires de 15,5 m de long par 4 m de large pouvant accueillir des compétitions nationales, régionales et départementales.

Autre sujet de satisfaction pour la délégation aux Sports : le lancement dans les tous prochains jours de la réhabilitation dans sa totalité du complexe d'Athlétisme. 1<sup>ère</sup> étape : les sautoirs en hauteur et en longueur. Si les conditions climatiques le permettent, les nouvelles installations (voir graphique ci-contre) devraient être opérationnelles à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Avec des réalisations importantes, comme la construction des terrains de tennis en terre battue et la rénovation de ceux en résine, la création d'un terrain de foot en synthétique, la réhabilitation du club-house et la création d'un nouveau bâtiment (bureau, vestiaires, salle de musculation) ou encore le nouveau skate-park près du bassin de la Sance, le stade Roger Bambuck et ses abords auront tous les atouts pour devenir un des lieux majeurs de la vie sportive villaroise et de l'agglomération nancéenne.





# EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.

## UN PARFUM D'ÉLECTION

*Bien vivre ensemble à Villers*

Dans trois mois nous voterons, mettant ainsi un terme à ce long mandat de notre Maire. Bien sûr il se représentera à nos suffrages et c'est normal. Et il va bien entendu décrire la municipalité précédente qui a sans doute, à ses yeux, été catastrophique ! C'est de bonne guerre. Et ce sera aussi de bonne guerre, pour ses opposants, de détailler les défauts de sa cuirasse.

A commencer par la pression fiscale, qui a augmenté de 25% durant son mandat, sans même compter l'année 2008, dont la charge ne nous est pas encore connue.

Nous ne le répèterons jamais assez, une gestion socialiste c'est d'abord établir toutes les dépenses que l'on veut faire puis ajuster les recettes et comment le faire, autrement qu'en augmentant l'impôt et les prix des diverses prestations de la mairie..

Bien entendu on vous dira que cet argent a été bien dépensé, que les subventions n'ont jamais été aussi florissantes. On vous expliquera qu'il y a une contrepartie : le dynamisme de la ville, de sa culture, la solidarité croissante qui caractériserait aujourd'hui notre cité.

Et bien on vous démontrera, de l'autre côté, qu'il n'en n'est rien, malheureusement, qu'on peut être solidaire sans dépenses excessives, qu'on n'a pas en fait été à l'essentiel mais surtout à l'apparent.

Le Maire actuel vous dira aussi que les difficultés viennent du grand Nancy, dont le Président est un grand méchant.

Il vous parlera aussi avec des trémolos dans la voix du développement durable, n'est-ce pas, Villers est devenue la ville du développement durable ! Mais avez-vous remarqué que toutes les publicités « tendance » se targuent de développement durable.

De l'autre côté, on vous démontrera qu'il s'agit de gadgets, comme les pères Noël qu'on accroche aux murs pour essayer de faire oublier la misère.

Mais c'est vous qui déciderez, in fine, et c'est avec votre argent, sans vous le demander, qu'on a fait ces soi-disant miracles.

Et on verra bien la fin de l'histoire !

## A L'HEURE DU BILAN, À L'AUBE D'UN NOUVEL AN

Après son arrivée par défaut aux commandes de notre commune, et après sept années de gouvernance sans partage et sans concession d'aucune sorte, force est de constater que le bilan de la municipalité actuelle est plutôt mince.

Même si quelques initiatives sont à souligner, l'essentiel du rayonnement et du dynamisme de VILLERS aujourd'hui ne résulte-il pas en grande partie des actions et activités des associations ? A chacun d'en juger.

Cet état de fait est-il en rapport avec les nombreuses absences du maire, probablement très occupé par ses mandats sur la scène régionale ou sur l'estrade politique départementale ? En tous cas, même si les comptes rendus des commissions ne nous sont plus diffusés de manière régulière, nous avons pu observer qu'il ne participait pratiquement jamais aux réunions de travail. C'est peut-être la raison pour laquelle il avait manigancé la constitution des dites commissions dès le départ.

Bien sûr, en sa qualité de « tête de liste de l'opposition » à la Communauté Urbaine, il paraît ponctuellement s'agiter de manière spectaculaire ou théâtrale, à la manière de l'Astérix villarois face au « Grand NANCY », espérant faire oublier par exemple le vote le PLU - Plan Local d'Urbanisme de VILLERS - qui contient une réservation de l'emprise de la « Brabois Nord ».....

A l'heure de la décentralisation et de l'intercommunalité solidaire et cohérente VILLERS - troisième ville de l'agglomération nancéenne - semble bien rester au bord du chemin, et ce pour des raisons que nous avons du mal à comprendre.

A l'aube d'une nouvelle année, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'années pour vous et vos proches.

Nous espérons vous retrouver en 2008 dans un esprit d'ouverture et de concertation pour la mise en oeuvre de projets répondant à vos aspirations légitimes et prenant en compte les spécificités villaroises et non des considérations sectaires.

Jean-Yves GREVOT

« L'autre choix pour VILLERS »

Le maire de Villers-lès-Nancy commence sa campagne électorale dans un tract par un bilan d'autosatisfaction qu'on retrouvera, nul n'en doute, dans le baratin du présent bulletin municipal à paraître à la veille des scrutins.

Il se garde bien d'évoquer les impôts locaux : plus de 25 % de hausse depuis 6 ans qu'il est en place, davantage que le taux officiel d'inflation, et la moitié de cette hausse environ est imputable aux décisions de la seule majorité municipale ; cette année 2007 encore le maire et ses amis trouvent le moyen de faire de Villers une des seules 5 communes de l'agglomération qui augmentent la fiscalité locale ! Ces hausses incessantes n'ont pas besoin d'être à ce niveau puisqu'il existe, reproduit chaque année, environ un million d'euros inutilisés. Les socialistes de Villers n'ont visiblement pas de préoccupations de pouvoir d'achat.

Le maire évoque la prétendue démocratisation de la vie municipale. On en a eu un exemple flagrant avec les projets d'urbanisation du plateau où la consultation des habitants et riverains a été en dessous du minimum légal. On n'entend pas les socialistes réclamer une loi électorale municipale de proportionnelle intégrale ; ils se satisfont d'une loi antidémocratique qui donne 65 % des sièges à une liste qui fait un-tiers des voix. On se demande encore pourquoi instituer des comités de quartier verrouillés et non réunir des assemblées de quartier périodiques ; on se demande pourquoi les commissions municipales ne peuvent pas être ouvertes aux citoyens. Un seul signe suffit pour souligner la conception de la démocratie selon les socialistes de Villers : la place réservée à l'opposition dans ce bulletin municipal : pas plus de 2000 signes en quart de page et en caractères plus petits (illisibles) que ceux du bulletin ! Ce n'est pas ça, la peur de la démocratie ? Entre les pratiques et la politique municipales de la droite avant 2001 et celles de la municipalité socialo-verte il n'y a pas de différence essentielle. Ce n'est pas un choix.

Pierre PEGEOT

Opposition de gauche-Gauche villaroise

18 décembre 2007

Dans un esprit d'apaisement du débat démocratique et de respect de la campagne électorale à venir, le groupe majoritaire ne s'exprimera pas dans ce numéro.

Nous en profitons néanmoins pour présenter aux villarois et villaroises nos meilleurs vœux pour l'année 2008.

Jean Michel KOBUTA.

Pour le Groupe majoritaire

(Gauche plurielle et républicaine)

**Droit de réponse du Maire (Journal officiel AN - Questions écrites du 30/09/2002, page 5291 - Possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition) : vous trouvez ici, comme d'habitude, la tribune ouverte aux groupes politiques. En ce qui me concerne, je considère que ce n'est ni le lieu, ni le moment de polémiquer à des fins électorales.**

## TNT et NUMERICABLE

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2008, NUMERICABLE diffusera le bouquet de 18 chaînes gratuites accessibles par voie hertzienne depuis le lancement de la TNT en Lorraine.

Un décodeur spécifique sera nécessaire. Il sera disponible moyennant une caution de 75 € à la boutique NUMERICABLE, avenue du XX<sup>e</sup> Corps à Nancy. L'abonnement restera inchangé.

NUMERICABLE informera ses clients de la date de mise en service. La municipalité restera attentive aux suites données à cette offre.

## CARNAVAL

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Comité des Fêtes permanent de Villers souhaite organiser un grand carnaval de toutes les écoles. Fin décembre, 2 écoles, soit 16 classes ont déjà donné leur accord. Rendez-vous le 28 mars 2008 pour un défilé costumé en musique et des animations festives au parc Madame De Graffigny.

## CONSEIL DE QUARTIER PLACIEUX MAIRIE

Le conseil de quartier Placieux-Mairie organise un conseil de quartier exceptionnel ouvert aux habitants. Il aura lieu le 07 /03/ 2008 à 20 h 30 au centre socioculturel du Placieux, boulevard Cattenoz.

## NOUVELLES AIDES DU CCAS

Le CCAS a voté deux nouvelles aides :

- Aide au permis de conduire : elle s'adresse aux personnes habitant Villers présentant un projet d'insertion sociale ou professionnelle dans lequel le permis de conduire est un atout. Elle est décidée après examen individuel du dossier par le Conseil d'Administration du CCAS.
- Participation aux frais de garde périscolaire : elle est attribuée aux familles villaroises ayant au moins un enfant de moins de douze ans à charge dont les deux parents travaillent ou dont le parent, pour les familles monoparentales, travaille. Elle est soumise à conditions de ressources.

Plus d'informations : CCAS de Villers-lès-Nancy - 03 83 92 12 18

## RECHERCHE D'ASSESEURS

Les scrutins des élections municipales et cantonales des 09 et 16 mars 2008 nécessiteront la présence d'assesseurs bénévoles pouvant participer au fonctionnement des bureaux de vote le jour du scrutin.

La seule condition, pour remplir la fonction d'assesseur, est d'être inscrit sur la liste électorale de Villers-lès-Nancy.

Vous êtes intéressé(e) et vous voulez vous inscrire ?

03 83 92 12 15 - [www.villers-les-nancy.fr](http://www.villers-les-nancy.fr)  
Inscrivez vous avant le 22 février 2008.

## SOS AMITIE

Par une écoute anonyme par téléphone (03 83 35 35 35), 24 heures sur 24, les écoutants bénévoles de SOS Amitié offrent un recours ponctuel, mais immédiat, accessible à toute personne qui souffre de solitude, d'angoisse ou de désespoir, en particulier à ceux qui songent à mettre fin à leurs jours.

Si vous souhaitez rejoindre les écoutants bénévoles de SOS Amitié : 03 83 32 20 02

## AGENDA

■ **10 Janvier Réunion publique d'information sur les arrêts cardio-respiratoires et sur le programme d'amélioration aux premiers gestes de secours** Salle Déruet à 20 h 00. Renseignements : 03 83 92 12 18

■ **15 Janvier** Voeux du Maire aux Ecraignes à 18 h 00

■ **19 Janvier LES RENDEZ VOUS DE VILLERS : « Les Joyeuses Commères de Windsor »** aux Ecraignes à 20 h 45. Pièce de William Shakespeare / Adaptation de Charles Charras.

■ **19 Janvier** Réunion annuelle des Jardiniers de France à 14 h 00 au Centre Jean Savine. Renseignements : 03 83 27 14 55

■ **26 Janvier** Conférence au Jardin botanique du Montet « Un botaniste ignoré, l'Abbé Grégoire », par M. Courbet à partir de 14 h 30. Pavillon d'accueil du jardin botanique - Entrée libre

■ **25 et 26 Janvier** à 20 h 45 et le **27** à 16 h 00 au Théâtre de la Roële TCHEKHOV' COMEDIES d'Anton Tchekhov - Mise en scène : Patrick Schoenstein et Jean Paul Frisé. Avec les comédiens de la Roële - Renseignements : 03 83 40 64 93 ou [Theatredelaroële@aol.com](mailto:Theatredelaroële@aol.com)

■ **Du 01 février au 02 mars** Exposition autour du bois à la Galerie M<sup>me</sup> de Graffigny par Thierry Bertheas, Patrice Chambrier et Gil Manconi.

■ **02 Février** Carnaval de l'école maternelle Déruet aux Ecraignes (matin).

■ **02 et 09 Février** TCHEKHOV' COMEDIES d'Anton Tchekhov à 20 h 45 au Théâtre de la Roële - Mise en scène : Patrick Schoenstein et Jean Paul Frisé. Avec les comédiens de la Roële - Renseignements : 03 83 40 64 93 ou [Theatredelaroële@aol.com](mailto:Theatredelaroële@aol.com)

■ **15 Février LES RENDEZ VOUS DE VILLERS : « The Blues Brothers Show »** aux Ecraignes à 20 h 30. Mise en scène de John Arrow - Un Show 100% Rock, 100% Blues, 100% Burlesque ! FURIEUSEMENT DÉJANTÉ !!!

■ **15 et 16 Février** CRAVATE CLUB au Théâtre de la Roële à 20 h 45. Comédie de Roger Fabrice Lacan mise en scène par René Bianchini. Renseignements : 03 83 40 64 93 ou [Theatredelaroële@aol.com](mailto:Theatredelaroële@aol.com)

■ **Vacances de Février** (du 18 février au 02 Mars) Animations, stages... au Pôle Actions Jeunesse. Plus d'informations et inscriptions : 03 83 94 16 37

Directeur de publication :  
Pascal JACQUEMIN

Directeurs de rédaction :  
Cyrille PERROT - Catherine PELTIER

Crédits textes :  
Jean-Philippe GURECKI

Crédits Photos :  
Jean-Philippe GURECKI - Morgan MASSON -  
Lisette POIROT

Conception : Lisette POIROT  
Service Communication

Impression :  
8300 exemplaires

Dépôt légal :  
Préfecture de Meurthe  
et Moselle

Imprimeur : Apache Color

Villers Nouvelles n°24 - Décembre 2007

